

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS.—Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes: Trois mois, 5 fr.; six mois, 9 fr.; un an, 16 fr.

Bureaux et Rédaction: Roubaix: 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5. Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES: A Roubaix, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du Journal, rue Carnot, 5, et à la librairie... A Valenciennes, chez M. Duvoy, rue de la Station.

Le Referendum sur la Grève générale des Mineurs

M. MÉLINE A REMIREMONT

M. Méline a prononcé, dimanche, à Remiremont, dans une réunion organisée par les républicains progressistes, le discours politique qui avait été annoncé. L'ancien président du Conseil a fait un examen complet d'une situation qu'il juge, avec raison, des plus graves, des plus alarmantes.

gères sont toutes prêtes à recueillir cet héritage. Il est inutile d'ajouter que les ouvriers seront les premières victimes de ce désastre national. M. Méline en accuse formellement le cabinet actuel.

au congrès général du parti socialiste qui aura lieu à Lyon le mois prochain. On sait que, déjà, le parti gauchiste a décidé de s'abstenir de paraître à ce congrès.

LA NOUVELLE ENCYCLIQUE DU PAPE

Rome, 30 avril. — La nouvelle encyclique, que le Pape, se proposant depuis longtemps d'adresser à la chrétienté, est enfin rédigée.

Explosion d'une poudrière en Turquie 15 MORTS. — 50 BLESSÉS

Une dépêche de Constantinople annonce qu'une explosion formidable s'est produite dans la poudrière du Sultan, à Maltri-Kozi.

LE CRIME DE CORANCEZ

Brière accusé d'avoir empoisonné sa femme Charlotte, 29 avril. — Voici maintenant que l'opinion publique à Corancez accuse Brière d'avoir, il y a trois ans, empoisonné sa femme.

LES TROUBLES EN ALGÉRIE

Paris, 29 avril, midi. — Le Ministre de l'Intérieur a reçu, ce matin, du gouverneur général de l'Algérie, le télégramme suivant:

Informations

M. LOUBET AU SALON DES ARTISTES FRANÇAIS Paris, 29 avril. — Le président de la République a visité cet après-midi le salon de la Société des artistes français.

Le second salon est composé surtout par les maîtres qui représentent en peinture le goût de la foule tandis que le salon des Beaux-Arts, qui s'ouvre il y a une quinzaine de jours, représente plus particulièrement les jeunes et les novateurs.

LES PRINCIPAUX EXPOSANTS de la Société des artistes français sont MM. Bonnat, avec un portrait de M. Loubet; Bouguereau, avec des allégories; Jules Breton, avec des scènes paysannes; Détaillé, avec un beau portrait de Masséna, et Gérôme, avec une plaine de Thèbes.

RENTRÉE DES MINISTRES

Paris, 29 avril. — M. Millerand, ministre du commerce, et M. Fournes Baudin, ministre des travaux publics, sont rentrés ce matin, à Paris, venant de la côte méditerranéenne.

On explique que ce retour précipité leur a été demandé par une dépêche présentée de M. Leygues qui fait l'intérim du ministère de l'Intérieur.

M. Baudin est non moins intéressé que M. Millerand dans la situation que va créer où plutôt aggraver le referendum des mineurs sans parler des incidents que peut soulever, de la part des ouvriers d'autres industries, la journée du 1^{er} mai.

On sait que, sur divers points du pays, un assez grand nombre de ces ouvriers, notamment ceux du bâtiment, sont déjà en grève.

LE RETOUR DE M. BALLAY

Bordeaux, 29 avril. — M. Ballay, gouverneur général de l'Afrique occidentale, est arrivé hier à Bordeaux par le paquebot « Cordillères ».

Il a déclaré à un de nos confrères que l'état sanitaire de la colonie sénégalaise s'était sensiblement amélioré. Les travaux de la mission sanitaire auront pour résultat de diminuer la fièvre jaune; tout au moins elle ne se reproduira pas avec l'intensité qu'elle a eue en 1900.

LE CONGRES SOCIALISTE DE LYON

Montceau-les-Mines, 29 avril. — La fédération socialiste de Saône-et-Loire, réunie hier en congrès, à Montchanin, a décidé de ne pas se faire représenter

LE REFERENDUM DES MINEURS Pour la Grève Générale

Chiffres d'ensemble Paris, 29 avril. — On ne possède pas encore les résultats complets du référendum qui a eu lieu hier dans tous les bassins houillers sur la grève générale per

sonnes impatients ne sont pas venus; notamment, on n'a aucune indication sur ce qui s'est passé dans le bassin de la Loire. La Fédération nationale des mineurs, dont le siège est à Saint-Etienne et qui centro les résultats, se refuse à faire aucune communication.

D'après nos renseignements, il y a eu hier, abstraction faite du bassin de la Loire, 61,000 mineurs ayant pris part au référendum: 25,920 se sont prononcés pour la grève générale, 15,220 contre, 9,856 se sont abstenus.

Le nombre des mineurs employés dans toute la France, y compris le bassin de la Loire, est de 169,000. Il résulte des chiffres qui précèdent: 1^o que, sauf à Montceau, les abstentions ont été en général très nombreuses; 2^o que plus des deux tiers des mineurs ayant pris part au référendum d'hier se sont prononcés en faveur de la grève générale.

On sait qu'à Montceau le résultat du vote est le suivant: Pour la grève, 6,121; contre, 106; abstention, 968.

Nous devons ajouter que les mineurs des régions suivantes n'ont pas participé au référendum: le Creusot, Montmorillon, Commentry, Besançon, la Grand-Combe, la Vornarède, Rochebelle, Côte-d'Or, Sarais, Champagne (Cantal), Aniche.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais

Les chiffres totaux actuellement connus pour les Compagnies d'Anzin, de Marly, de Crespin, de Thienvallées et Frances-Midi, c'est-à-dire pour une bonne moitié du bassin du Nord, donnent: votants 8,822 pour la grève, 6,230 contre, 2,592.

Voici quelques chiffres complémentaires sur le référendum dans le bassin d'Anzin: Denain (Belle-Vue), travail, 25; grève, 124; Valenciennes (Saint-Vaast), travail, 60; grève, 61; Escarpont, travail, 64; grève, 290; Anly, travail, 23; grève, 65; St-Saulve, travail, 19; grève, 54; Fresnoy, travail, 23; grève, 88; Erguigneul, travail, 144; grève, 252.

Pour le bassin du Pas-de-Calais, les chiffres des concessions de Lens, Liévin, Courrières, Douvrès, Carvin, Marcin, Marles, Ferfay, Bruay, c'est-à-dire de la grande partie du bassin, donnent: 13,499 votants, 8,600 contre la grève et 4,416 pour.

Voici quelques autres résultats du scrutin, dans le Pas-de-Calais, qui n'ont été connus que lundi matin: Meurchin. — Votants, 173; travail, 143; grève, 30.

Bauvin. — Votant, 275; travail, 226; grève, 49. Provin. — Votants, 135; travail, 125; grève, 10. Lorgnies. — Votants, 56; travail, 39; grève, 17. Givrenchy-les-la-Bassée. — Votants, 20; travail, 14; grève, 6.

Il faut noter que le vote dans diverses concessions du Nord, Aniche, l'Escarpelle, Donchy, Fines-les-Rachos, Vicoigne, etc., a été remis à dimanche prochain.

L'ensemble du vote dans le Nord et le Pas-de-Calais donnerait donc 14.372 voix contre la grève et 10.847 voix pour.

Ce sont les votes des ouvriers du Centre et du Midi qui ont apporté la majorité en faveur de la grève.

Les abstentionnistes.

Le congrès de Lens a décidé que les abstentionnistes seraient considérés comme ayant voté dans le même sens que la majorité.

Mais à quelle majorité est-il fait allusion? Est-ce à celle de l'ensemble de la France ou à celle de chacun des bassins dans lesquels travaillent les abstentionnistes? Les 39,000 abstentionnistes du Pas-de-Calais, par exemple, sont-ils supposés avoir voté comme la majorité de ce bassin ou comme la majorité faite, grâce au vote des mineurs du reste de la France?

C'est une grosse question et qui n'est pas sans intérêt, car, vraisemblablement, les ouvriers de chacun des bassins auraient plutôt obéi au courant local qu'à des considérations d'ordre général, dont ils doivent se désintéresser.

Et ceux qui ont remis le vote à dimanche prochain, malgré la décision du congrès de Lens, ont-ils perdu leur droit de voter et doivent-ils être rangés de force parmi ceux qui, le 28 avril, ont acclamé la grève, alors qu'ils avaient formellement manifesté leur désir de s'en tenir à une décision qu'ils jugeaient prématuurée?

Ajoutons que, dans le bassin d'Anzin, on a mésestimé la question de savoir si on devait voter pour la grève ou pour le maintien de l'ordre. On a donc vu dans ce bassin, par exemple, des jeunes hommes les plus accomplis de la noblesse.

Honoré était un jeune homme moderne, plus correct qu'élegant, plus calculateur que joueur. Quand il parlait aux courses, c'était moins pour s'amuser, pour chercher des émotions que pour gagner pratiquement de l'argent. Il se battait aisément en duel, mais pour chercher directement une ratiocaine, pour faire parler de lui. Rien chez lui n'était naturel; tout était posé, calculé; il n'avait jamais désiré l'amour dans ses liaisons, mais le tapage, la gloire.

Il souffrait des moindres préférences données à son frère.

Honoré était le cadet, et cela seul avait fait jusqu'alors le malheur de sa vie. Malgré la Révolution, malgré les idées et les lois nouvelles, les Villepreux avaient respecté les coutumes anciennes. Pour eux, le fils aîné était un être à part, l'héritier, le chef de la famille; les enfants qui venaient ensuite n'étaient que des cadets, c'est-à-dire des êtres réellement inférieurs à leur aîné, qui dépendaient de lui et devaient tout tard lui obéir.

Quant à Honoré, elle est à l'hôpital de Saint-Germain, où elle a accouché d'un enfant mort-né. C'est étrange à ce qu'il a été dit, on est certain maintenant qu'elle ne mourra pas.

UN CRIME ATROCE

Versailles, 29 avril. — Plusieurs journaux parisiens parlent, ce matin, d'une délicate affaire qui se serait passée à Saint-Germain-en-Laye. Il s'agit d'un crime commis par un mari avec un raffinement inouï de cruauté.

La vérité est que les faits auxquels il est fait allusion se sont passés il y a trois mois. La presse n'en a pas parlé, grâce à la discrétion du parquet de Versailles, qui craignait que le mari de Saint-Germain-en-Laye ne trouvât des imitateurs si on racontait la vengeance dont il avait fait usage.

J'ai pu voir, tout-à-fait en secret, un des substitués du procureur de la République.

L'affaire est ardue, nous dit ce magistrat. Elle vient d'être prochainement aux audiences de Seine-et-Oise.

L'inculpé est un nommé Dufour, commerçant à Saint-Germain-en-Laye, âgé de vingt-sept ans. Sa femme, fort jeune, n'a que vingt ans.

Il est inexact que Mme Dufour ait trompé son mari. Mais celui-ci était convaincu du contraire.

Urne de vengeance, Dufour avait bâillonné sa femme et l'avait étendue sur son lit, lui ligotant les bras et les jambes. Puis il avait, avec une seringue, injecté dans le corps de la malheureuse de l'acide sulfurique.

Un juge de ses souffrances. Dufour examinait tranquillement les ravages que faisait l'acide, et il continuait ainsi pendant dix minutes l'affreux tourment.

« Si tu portes plainte, dit-il ensuite à sa femme, je te brûlerai la cervelle. Tu vas raconter ce que tu vois et tu es ainsi martyrisée par suite d'une erreur dans l'emploi d'un médicament. »

Mais la mère de Mme Dufour dénonça son gendre et ce dernier fut arrêté.

Dufour habite aussi Conflans-Sainte-Honorine. Quant à Mme Dufour, elle est à l'hôpital de Saint-Germain, où elle a accouché d'un enfant mort-né. C'est étrange à ce qu'il a été dit, on est certain maintenant qu'elle ne mourra pas.

LE VOYAGE DE M. DELCASSÉ

Un article du «Journal de Saint-Petersbourg», organe officiel.

Saint-Petersbourg, 29 avril. — Le «Journal de Saint-Petersbourg» publie l'article suivant à propos du départ de M. Delcassé:

« M. Delcassé quitte aujourd'hui Saint-Petersbourg pour retourner à Paris. Ses services officiels et la haute société de notre capitale ont donné au Ministre des Affaires étrangères de France les témoignages les plus chaleureux de la vive sympathie que leur inspire sa personne. Dans les milieux gouvernementaux russes, on apprécie hautement la sagacité et la largeur de vues de la politique de cet homme d'État qui, par une haute intelligence du but de l'alliance conclue entre la France et la Russie pour le bien des deux nations, contribue si dévouement à la maintenance de la paix générale et de la bonne harmonie entre les puissances. »

On aime à espérer que M. Delcassé gardera une bonne impression de son séjour en Russie où il laisse de si excellent souvenirs. »

UNE CATASTROPHE DANS LA GARNISON DE VANNES

Cantonnements en feu. — Sept artilleurs et un gendarme brûlés vifs.

Vannes, 29 avril. — Six batteries du 35^e d'artillerie, parties hier pour le camp de Coetquidam, pour faire les écoles à feu, cantonnaient, cette nuit, à Saint-Jean de Brévaly, lorsqu'un incendie se déclara dans les cantonnements. Sept artilleurs et un gendarme ont été brûlés et sont restés sous les débris.

FEUILLETON DU 1^{er} MAI 1901. N° 9

LE SERGENT RENAUD Par PIERRE SALES

PREMIERE PARTIE IV. — SUITE Un mouvement imperceptible de colère passa les lèvres d'Honoré. Il se frappa le front, réfléchit un instant, puis pénétra brusquement dans l'appartement de son frère. En voyant Brettecourt agenouillé, et si attentif devant le mourant, il s'arrêta et sembla se raidir, comme un homme qui maîtrise une grande colère. Puis, il s'avança, prit Brettecourt par le bras, le releva et l'écarta, sans avoir prononcé une parole; mais son regard, froid, hautain, disait très nettement: — Votre place n'est pas ici!

Il se releva, et, s'adressant au docteur et au notaire, feignant de ne pas voir Brettecourt, il demanda: — Quelqu'un a-t-il prévu ma mère? — Non, monsieur le comte, dit le médecin; nous avons voulu vous laisser ce soin. — Aura-t-elle le temps d'arriver? — Il devinait bien que non; mais il n'avait pas l'audace de demander ouvertement combien son frère avait encore de temps à vivre. Le médecin secoua la tête; puis, s'approchant du lit, il tâta la main du marquis, il écouta les faibles battements de son cœur, il examina ses lèvres par où ne passait plus qu'un souffle à peine perceptible. Et, tirant sa montre, il dit gravement: — Courage, monsieur le comte! — C'est fini! balbutia Brettecourt. — Il est cinq heures moins un quart; à cinq heures, le marquis aura cessé de vivre.

Brettecourt pensa quelques soupis en faisant des gestes égarés et il se retira instinctivement. N'avait-on pas le droit de le chasser, lui, cause de tout? Il gagnait la porte; le docteur Delmas le suivait. Seul, le notaire essaya de lutter: — Monsieur le comte, dit-il, il serait de la plus haute importance que je ne quitte pas votre frère mourant... — Monsieur, interrompit le comte avec hauteur, je suis seul juge de ce qui doit être fait ici! Puis, se redressant, mais très ferme: — D'ailleurs, je ne vous demande pas de vous élever. Demeurez tous dans le petit salon qui est à côté de cette chambre. Si mon frère venait à lui et qu'il parlât, ou du moins qu'il désirât parler à l'un de vous, veuillez croire que j'appellerai. — Jamais personne n'avait vu le comte de Villepreux aussi décidé, aussi énergique. Il reconduisit le notaire jusqu'au seuil de la chambre; et, là, il fit glisser une tenture qui se trouvait dans le salon, de l'autre côté de la porte. De cette façon, le notaire et Brettecourt pouvaient croire que seule, cette tenture les séparait de la chambre du mourant, et ils espéraient bien entendre s'il appelait. Mais déjà Honoré, avec des soins infinis, très lentement, très doucement, pressait le battant de la porte, le ramenait et le fermait. Les autres n'avaient rien entendu. Il était seul avec son frère.

Cinq minutes environ s'écoulèrent dans le plus grand silence; Honoré s'était rapproché du lit et contemplait le marquis. En ce moment, personne ne l'observait plus, il n'avait pas besoin de venir des larmes. Depuis qu'il était seul, son visage avait pris une expression dure, baineuse. Et pendant ces cinq minutes, il songea à sa jeunesse, à ces années qui l'avaient comblé si longuement, et son esprit enviait le faisait souffrir de moindres préférences données à son frère.

Honoré était le cadet, et cela seul avait fait jusqu'alors le malheur de sa vie. Malgré la Révolution, malgré les idées et les lois nouvelles, les Villepreux avaient respecté les coutumes anciennes. Pour eux, le fils aîné était un être à part, l'héritier, le chef de la famille; les enfants qui venaient ensuite n'étaient que des cadets, c'est-à-dire des êtres réellement inférieurs à leur aîné, qui dépendaient de lui et devaient tout tard lui obéir. Le père de Jean et d'Honoré avait rigoureusement observé cette différence; il était mort, après avoir réalisé toute sa fortune personnelle, et l'avoir donnée à son aîné, de la main à la main, afin d'éviter un testament qui aurait pu être attaqué et la marquise lui avait d'autant plus aisément promis qu'elle suivrait son exemple, qu'elle plaçait, dans son esprit, son fils Jean bien au-dessus d'Honoré.